Direction Départementale de l'Equipement
Jura

PLAN DE PREVENTION DE RISQUES NATURELS

VU PAR LE PREFET
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour
Lons-le-Saunier, le 29 NOV. 1996
LE PREFET,
Pour le Préfet, et par délégation, l'Attaché Chef de Bureau,
Michèle GRBA

POLIGNY SUD

SAINT LOTHAIN

dossier d'approbation avril 1996

8 Plan de zonage des Risques au 1/5000

Service Urbanisme Habitat et Construction / Etudes Générales

LEGENDE
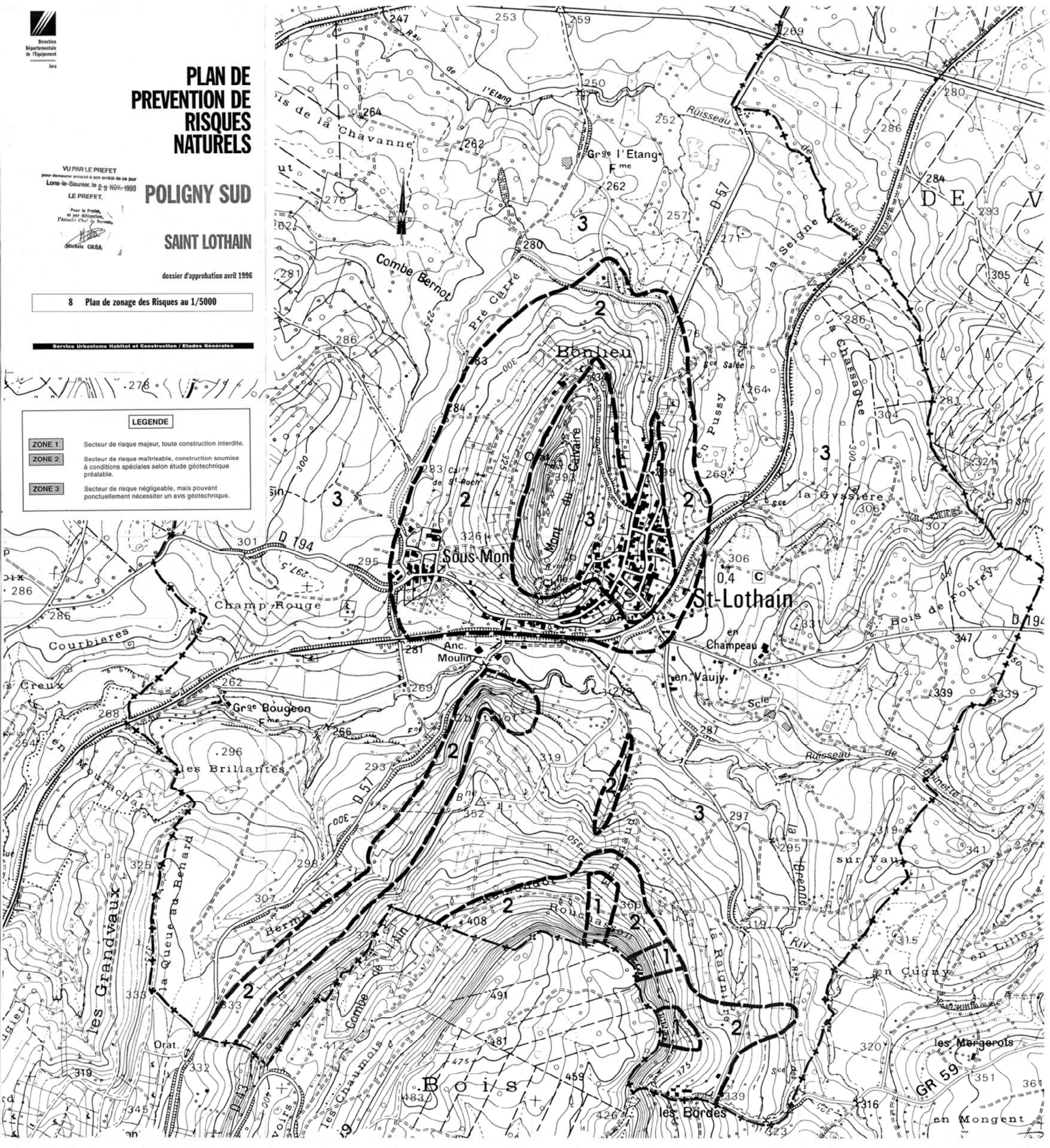
ZONE 1	Secteur de risque majeur, toute construction interdite.
ZONE 2	Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
ZONE 3	Secteur de risque négligeable, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.